

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL n° 2022 / 329
Portant réglementation sur le stationnement et la circulation en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 13 octobre 2022 par l'entreprise PAYRE et Fils, 41 avenue des Albères – 66170 MILLAS, en vue d'effectuer des travaux pour la réalisation d'une dalle pour remise communale au 1 rue Paul Astor à Pézilla-la-Rivière.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler le stationnement et la circulation durant ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 20 et le vendredi 21 octobre 2022 entre 07h et 12h, suite aux travaux pour la réalisation d'une dalle pour remise communale qui auront lieu 1 rue Paul Astor à Pézilla-la-Rivière, la chaussée sera barrée et la circulation interdite, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de l'emprise des travaux, sauf engins de chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 13 octobre 2022.

Le Maire,




Jean-Paul BILLES.

Destinataire :
Payre et Fils : contact@payreetfils.fr